

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 21 décembre 2021

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale continue sa progression

La Normandie fait partie des 4 régions de France métropolitaine où le taux d'incidence continue d'augmenter par rapport à la semaine passée (+9,2%). Il s'établit ainsi à 293,3 cas pour 100 000 habitants, contre 267,6 lors du dernier point de situation.

Normandie : +9,2 % (taux d'incidence SPF du 12/12 au 18/12 : 293,3)
Calvados : +13,6 % (taux d'incidence SPF du 12/12 au 18/12: 259,31)
Eure : +7,7 % (taux d'incidence SPF du 12/12 au 18/12 : 303,82)
Manche : - 4,9 % (taux d'incidence SPF du 12/12 au 18/12 : 218,3)
Orne : + 11,7 % (taux d'incidence SPF du 12/12 au 18/12 : 300,1)
Seine-Maritime : + 11,9 % (taux d'incidence SPF du 12/12 au 18/12 : 335,2)

Un taux de positivité en augmentation

Entre le 12 et le 18 décembre, 192 009 personnes ont été testées dont 9 689 (8 841 la semaine précédente) ont présenté un résultat positif. Le taux de positivité monte à 5 % contre 4,8 % la semaine précédente.

Dans ce contexte de forte circulation du virus, **et à l'approche des fêtes de fin d'année**, les gestes barrières sont, outre l'impératif d'un rappel vaccinal dès éligibilité, plus que jamais essentiels. En toute occasion, en particulier dans les lieux clos, les gestes barrières doivent être appliqués : éviter les embrassades, se laver régulièrement les mains, garder le masque notamment en présence de personnes fragiles, respecter la distanciation, aérer régulièrement les pièces (au minimum 10 minutes toutes les heures, voire en continu si possible durant les repas).

Restons vigilants : face au virus, chaque geste compte.

L'activité hospitalière liée au Covid-19 continue d'augmenter

Au 20 décembre, on enregistre une forte hausse de +12% en une semaine du nombre de personnes hospitalisées atteintes du Covid-19 (685 contre 613 la semaine dernière), dont 79 en réanimation (contre 89 lors du dernier point de situation).

Avant de se rendre aux urgences, adopter le réflexe 15

Face à la montée de la pression épidémique sur les établissements hospitaliers et les tensions sur l'offre de soins, l'ARS Normandie a demandé à tous les établissements de santé publics et privés de la région d'activer leur « Plan blanc ».

Dans ce contexte de reprise épidémique et de co-circulation des virus de l'hiver et du Covid-19, et afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

La circulation du variant Omicron confirmée sur l'ensemble du territoire

Ce samedi 18 décembre, le ministre des Solidarités et de la Santé a indiqué que 7 à 10% des nouvelles contaminations en France étaient possiblement liées au variant Omicron. **En Normandie, cette proportion est estimée à la même date à 7,4 %, et il convient de tout faire pour freiner le plus longtemps possible cette progression.**

Les opérations de criblage et de séquençage ciblés permettent d'identifier la présence de variant Omicron.

Les cas possibles doivent observer un isolement strict jusqu'à la fin de la période d'isolement de 10 jours. Les personnes contacts à risque d'un cas possible ou d'un cas confirmé du variant omicron, indépendamment de leur statut vaccinal, doivent s'isoler pour une durée de 7 jours avec la réalisation de tests à J0 et J7.

Dépister pour casser les chaînes de transmission

Depuis le 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures sont des preuves constitutives du pass sanitaire. **Mais se faire dépister, c'est avant tout casser les chaînes de transmission du virus en s'isolant lorsqu'on est positif.**

Afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, les tests RT-PCR et les tests antigéniques restent pris en charge par l'Assurance maladie dans tous les cas de figures suivants :

- Personnes ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ;
- Personnes mineures ;
- Personnes identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ;
- Populations concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par l'Agence Régionale de Santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ;
- Personnes présentant une prescription médicale ;
- Personnes ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Dans ce contexte, l'ARS Normandie organise régulièrement des opérations flash dans les bassins de vie marqués par des taux d'incidence élevés, afin de casser au plus tôt les chaînes de transmission du virus.

Au moindre doute, si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, faites-vous tester.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La vaccination se poursuit à rythme soutenu en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour freiner l'épidémie et ses impacts sur l'hôpital.

Avec 6 342 270 injections réalisées au 19 décembre, la région affiche un taux de primo-injections de la population éligible de 92,6 % et un taux de vaccination complète à 91,4 % (12/12 - Source ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS). **Surtout, 1 074 730 rappels ont par ailleurs été administrés en Normandie** depuis le lancement de la campagne.

Il faut poursuivre cette excellente dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée.

Pour faire face à la circulation épidémique dans toute la France, **le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes de plus de 18 ans** depuis le samedi 27 novembre. Comme annoncé par le Premier ministre le 17 décembre, le rappel pourra être effectué à partir de 4 mois depuis la dernière injection, à compter du 3 janvier.

Les centres de vaccination normands et les professionnels de santé de ville poursuivent leur mobilisation pour accompagner cette montée en puissance. Ainsi, les **doses seront disponibles en quantité suffisante** pour vacciner l'ensemble des personnes dont le pass sanitaire expirera au 15 janvier, mais aussi les personnes qui ne sont pas encore entrées dans le schéma initial.

Le maillage territorial mis en place par l'ARS Normandie et les Préfectures, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, permet de répondre à la forte demande des jours à venir. **Tous les centres de vaccination ont déjà accru leurs jours et horaires d'ouverture.** Des échanges sont en cours avec les Préfectures et les collectivités pour l'ouverture de nouveaux centres en fonction des besoins et l'organisation d'opérations aller-vers (consultables sur le site internet de l'ARS [en cliquant sur ce lien](#)).

A ce jour, 50 centres de vaccination sont ouverts en Normandie : 12 dans le Calvados, 9 dans l'Eure, 9 dans la Manche, 7 dans l'Orne et 13 en Seine-Maritime.

De plus, la vaccination est possible auprès d'un professionnel de santé de ville (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, etc.).

Aujourd'hui, la vaccination est réalisée avec les deux vaccins à ARN messager (COMIRNATY PFIZER BIONTEC ou SPIKEVAX MODERNA) qui sont équivalents et parfaitement efficaces, que ce soit en primo vaccination ou en rappel. Les deux vaccins étant disponibles, la Haute autorité de santé recommande le Moderna pour les personnes de plus de 30 ans et privilégie le Pfizer pour les moins de 30 ans.

Démarrage de la vaccination des 5-11 ans à risque de formes graves

Depuis le 15 décembre, la vaccination est ouverte aux enfants de 5 à 11 ans à risque de formes graves (présentant au moins une comorbidité selon la liste établie par la HAS, puis complétée par le COSV, ainsi que les enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée, au sein même du foyer).

La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. En Normandie, 15 centres vaccinent les enfants éligibles (liste [disponible via le lien suivant](#)). Ce maillage territorial sera progressivement renforcé.

Après des avis favorables de la Haute Autorité de Santé (HAS) et du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE), l'avis du COSV est attendu en ce milieu de semaine concernant l'ouverture de la campagne de vaccination à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans.

De nouveaux dispositifs pour la vaccination des plus fragiles

Service Communication ARS Normandie

Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Lors d'une allocution prononcée ce lundi 6 décembre, le Premier ministre a annoncé un accès prioritaire à la vaccination pour les plus de 65 ans qui pourront dorénavant obtenir leur rappel y compris sans rendez-vous dans les centres de vaccination. Par ailleurs, un numéro vert a été activé (0800.730.956) afin de permettre aux personnes les plus à risque de Covid-19 sévère, celles de plus de 65 ans et celles ayant des comorbidités, d'avoir un rendez-vous en priorité.

Enfin, la campagne de vaccination à domicile des personnes de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, lancée par les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, se poursuit : **chacun peut contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.**

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :

www.normandie.ars.sante.fr et www.sante.fr